LAZARD
FRÈRES GESTION

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD PATRIMOINE SRI

Compartiment de la SICAV LAZARD MULTI ASSETS

Ce compartiment d'OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0012355139 - RC EUR

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à atteindre, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence composite suivant : 20% MSCI World All Countries + 80% ICE BofAML Euro Broad Market Index (Code Bloomberg : EMU0). L'indice est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en euro, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Politique d'investissement : L'allocation d'actifs du Compartiment est discrétionnaire et vise à optimiser le couple rendement/risque du portefeuille, via la mise en œuvre de 2 stratégies : (1) une gestion dynamique de l'allocation, dans le cadre de mouvements tactiques à horizon moyen terme (quelques mois) ou court terme (quelques semaines). Les mouvements tactiques à horizon moyen terme sont basés sur notre analyse fondamentale du cycle économique global, de la croissance dans les principales zones géographiques et de la valorisation des différentes classes d'actifs et marchés. Ils visent à générer de la performance en profitant des mouvements relatifs des différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, change). Les mouvements tactiques à horizon court terme sont basés sur l'analyse des différents risques pouvant affecter le comportement des actifs à court terme. Ces deux approches de gestion tactique, à court et moyen terme, se veulent complémentaires et décorrélées ; (2) l'application d'un mécanisme de réduction du risque : afin de limiter le risque de baisse de la valeur liquidative, une réduction des différentes expositions (actions, crédit, sensibilité, devises) par rapport au niveau justifié par les fondamentaux peut s'imposer dans des conditions de marché spécifiques. La couverture est déclenchée par le niveau de risque de manière systématique sans s'appuyer sur aucune anticipation. Ce niveau est mesuré à l'aide du suivi quotidien de la performance glissante de l'allocation en place sur quatre horizons de temps. Pour chacun des horizons, si la performance historique glissante excède à la baisse un seuil prédéfini, on obtient un signal qui déclenche une couverture. Chacun des signaux déclenche une couverture à hauteur de 25% de l'allocation cible des expositions actions, crédit, sensibilité et devises. Lorsque les 4 signaux de couverture sont déclenchés, ces expositions sont ainsi totalement couvertes. Pour chacun des horizons, le retrait de la couverture est soumis au franchissement à la hausse de la performance historique glissante d'un seuil prédéfini sur un horizon temporel plus court. La stratégie de couverture, qui n'est pas synonyme de garantie ou de protection du capital, n'a pas pour objectif de dégager une performance supplémentaire à moyen terme mais de maintenir la volatilité du portefeuille sous un niveau annuel de 7% et par conséquent le risque de moins-value. La couverture tactique est déclenchée par le niveau de risque, elle ne s'appuie sur aucune anticipation et vise à protéger le portefeuille des fortes baisses de marché. En raison de la couverture, les porteurs pourraient ne pas bénéficier de la hausse potentielle des cours des actifs sous-jacents. Dans l'hypothèse où le mécanisme de protection est déclenché, le Compartiment ne peut pas se réexposer instantanément. L'allocation stratégique est principalement composée d'obligations et d'instruments monétaires et dynamisée par une exposition aux marchés actions. Le portefeuille peut être investi en obligations d'Etats et privées investment grade, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, en obligations spéculatives/ high yield, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notées, en convertibles, en actions d'entreprises de toute taille de capitalisation de la zone européenne et/ou internationale, en titres de créances et instruments du marché monétaire, en OPC investis sur des classes d'actifs, dans les limites suivantes : investissement de 0 à 100% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments monétaires ; investissement de 0 à 100% maximum de l'actif net en dettes d'Etat ; investissement de 0 à 100% maximum de l'actif net en dette privée ; investissement à hauteur de 50% maximum de l'actif net en obligations spéculatives/high yield ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notées ; investissement à hauteur de 25% maximum de l'actif net en obligations convertibles (hors Cocos Bonds) ; investissement à hauteur de 20% maximum de l'actif net en obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds) ; investissement à hauteur de 10% maximum en OPC n'investissant pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC ; ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants actions et obligataires procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à partir d'un modèle propriétaire partagé par les équipes actions et obligataires. Les analystes-gérants responsables sectoriels établissent ainsi une note ESG interne entre 1 et 5 (5 étant la meilleure note) pour chaque entreprise fondée sur une approche à la fois qualitative et quantitative. La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus. Processus de sélection ISR actions : l'analyste gestionnaire en charge de la « poche » actions s'assure du maintien d'une notation ESG de la « poche » supérieure à la moyenne des 80% meilleures notes de l'indice MSCI World Developed. Afin de couvrir la plus large part des sociétés de l'univers, il utilise une note ESG externe de 0 à 100 correspondant à une moyenne pondérée (50% pour l'Environnement, 25% pour le Social et 25% pour la Gouvernance) des notes absolues E, S et G fournies par notre partenaire ESG. Processus de sélection ISR obligations : en matière d'émissions « Corporate » (financières inclues), l'analyste-gérant en charge de la « poche » obligataire s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures notes d'un indice composite constitué à 90% du ICE ER00 et à 10% du ICE HEAE. Afin de couvrir la plus large part des sociétés de l'univers, il utilise une note ESG externe de 0 à 100 correspondant à une moyenne pondérée (50% pour l'Environnement, 25% pour le Social et 25% pour la Gouvernance) des notes absolues E, S et G fournies par notre partenaire ESG. En matière d'émissions souveraines et quasi-souveraines, l'équipe de gestion obligataire privilégie principalement celles qui entrent dans le champ des actifs ISR concernés par le label (« obligations vertes » notamment). L'exposition globale du Compartiment au risque action est gérée dans une fourchette comprise entre 0 et 40% maximum de l'actif net (y compris via des instruments dérivés). Les expositions aux actions émergentes et aux actions de petite capitalisation sont respectivement limitées à 10%. L'exposition globale du Compartiment au risque de taux est pilotée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et +10 L'exposition du Compartiment au risque de change est limitée à 50% de l'actif. Le Compartiment peut utiliser des futures, des options des swaps et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé aux risques actions, de taux, de crédit ou de change, dans une enveloppe de risque fixée par une VAR absolue. La VaR correspond à la perte potentielle dans 99% des cas sur un horizon de 20 jours ouvrés dans des conditions normales de marché. Le niveau de la VaR sera inférieur à 15% et le levier n'excédera pas 400% brut. L'actif du Compartiment peut être investi jusqu'à 100% en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 3 **4** 5 6 7 +

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'exposition diversifiée au marché actions et au risque de change explique le classement du Compartiment dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rends sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.
- Risque de contreparties : Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié aux dérivés : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Lazard Patrimoine SRI

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

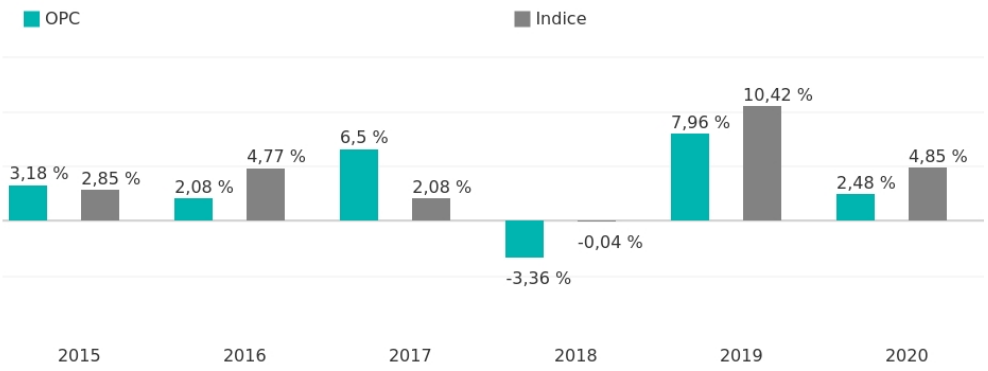
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	1,36%*
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de ce Compartiment, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



à compter du 01/01/2016 : 20% MSCI World All Countries ; 80% Euro MTS Global
à compter du 01/12/2017 : 20% MSCI World All Countries ; 80% ICE BofAML Euro Government Index
à compter du 02/01/2019 : cf. Indicateur de référence en vigueur

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par le Compartiment.

Date de création du Compartiment : 13/11/2019

Le Compartiment est issu de la fusion-absorption du FCP Lazard Patrimoine créé en 2014.

La part RC créée en 2014 devient la catégorie d'action RC EUR.

Devise : EUR

Indicateur de référence :
80% ICE BofAML Euro Broad Market Index ; 20% MSCI World All Countries
L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Compartiment : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce Compartiment.

Le Compartiment propose d'autres catégories d'actions définies dans son prospectus.

Ce Compartiment est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **13/12/2021**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.